



**FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les trois priorités de la S3**

Axe	<b>Axe 1</b> : Investir dans les leviers de croissance
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	<b>OT1</b> : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Objectif Spécifique	<b>OS1</b> : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	<b>FED 1 A</b> : Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Intitulé de l'action	<b>1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les trois priorités de la S3 (v7/7/2015)</b>
Guichet unique	<i>Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation</i>

**I. POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT**

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

**II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS**

**1. Descriptif de l'objectif de l'action**

La mesure a pour objet de renforcer la mobilité entrante et sortante des chercheurs intervenant dans les thématiques prioritaires de la S3 : la bio-économie tropicale, l'e-co-tourisme expérientiel, l'agilité territoriale.

Cette mesure doit notamment permettre :

- D'amplifier les échanges scientifiques et intellectuels ;
- De renforcer les savoirs et les compétences scientifiques locales en misant sur les synergies et les réseaux ;
- De promouvoir la recherche réunionnaise ;
- D'étendre le réseau de la recherche réunionnaise à l'international ;
- De développer des partenariats, dans l'objectif à terme de susciter des effets d'entraînement générateurs d'activité et d'emplois dans les champs de spécialisation retenus.

**2. Contribution à l'objectif spécifique**

Prioritairement dédiée à la mobilité internationale, elle vise le développement des coopérations interrégionales pour soutenir la montée en compétence du territoire et une recherche d'excellence, favoriser l'intégration dans l'espace européen de la recherche, et constituer une masse critique, en attirant de nouveaux chercheurs sur le territoire.



# Programmes Opérationnels Européens FEDER 2014-2020

Page 2

**FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en  
compétences dans les trois priorités de la S3**





FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en  
compétences dans les trois priorités de la S3

### 3. Résultats escomptés

---

Augmenter la mobilité des chercheurs et les collaborations dans les priorités de la S3.

## III. PRÉSENTATION DE L'ACTION

---

### *Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique*

---

Accompagner la mobilité entrante et sortante des chercheurs contribuera à renforcer les collaborations entre les laboratoires de recherche et renforcera ainsi la recherche, le développement technologique et l'innovation, conformément à l'OT et à la priorité d'investissement.

### 1. Descriptif technique

---

La mesure est dédiée au financement de la mobilité internationale dans les thématiques de la S3 précisées ci-dessus.

Elle concerne les post doctorants, les doctorants, les ingénieurs (diplôme de la CSTI) de l'Université de La Réunion, les masters (en lien avec les périmètres de la coopération), les chercheurs et enseignants chercheurs.

Elle intervient en amont de projets de recherche ou d'innovation, notamment pour viser des financements H2020 ou ANR :

Elle permet le financement de deux types de mobilité :

- **Entrante** : accueillir sur le territoire des chercheurs de renommée internationale pour des actions de RDI.
- **Sortante** : financer des missions hors département permettant aux chercheurs locaux d'acquérir de nouvelles compétences en participant à des actions de RDI ou en intégrant temporairement des équipes scientifiques spécialisées dans le domaine et reconnues internationalement.

Durée des missions : 6 à 24 mois consécutifs.

### 2. Sélection des opérations

---

- Rappel des principes de sélection du programme :
  - Contribution du projet aux objectifs UE 2020 ;
  - Contribution du projet à la stratégie du PO ;



**FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les trois priorités de la S3**

- Cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente S3 ;
- Contribution du projet au développement d'un réseau partenarial de recherche aux niveaux local, régional et international.
- Statut du demandeur :  
Établissements publics d'enseignement supérieur, GIP, GIS, organismes de recherche publics, collectivités territoriales.
- Critères de sélection des opérations :
  - Mission, de 6 à 24 mois consécutifs, d'un chercheur, enseignant-chercheur, post-doc, ingénieur diplômé de l'Université de La Réunion, doctorant, master (en lien avec les périmètres de la coopération), pour une mobilité entrante ou sortante ;
  - Projets ayant pour objectif la mise en place de partenariats nationaux et internationaux, afin d'améliorer la compétitivité de la recherche dans les priorités de la S3 ;
  - Projets ayant un impact pour le territoire réunionnais ;
  - Projet de mobilité non intégré à un projet de recherche financé.
- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques :  
Neutre

**3. Quantification des objectifs (indicateurs)**

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Nombre d'entrées / sorties					<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action <sup>1</sup>**

- Dépenses retenues spécifiquement :
  - Frais de transport aérien.
  - Frais d'hébergement local.
- Dépenses non retenues spécifiquement :  
Tout autre dépense est exclue.

<sup>1</sup> Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds XXX



FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en  
compétences dans les trois priorités de la S3

Non cumulable avec des programmes de mobilité financés par ailleurs.

## IV. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

---

### 1. Critères de recevabilité

---

- Concentration géographique de l'intervention :  
La Réunion, l'International.
- Pièces constitutives du dossier :  
Le demandeur doit fournir les documents suivants :  
Le dossier devra présenter clairement la finalité de la mobilité (acquisition de connaissances et compétences nouvelles et/ou complémentaires, renforcement de la formation, collaboration pour la mise en place de projets ...)
  - un descriptif du projet
  - un descriptif des actions prévues lors de la mission
  - l'utilisation prévue du budget demandé
  - les pièces justificatives liées à la mobilité (devis)
  - un curriculum vitae de la personne bénéficiaire
  - un rapport de mission présentant les connaissances techniques ou les compétences acquises grâce à la mobilité
  - une convention de partenariat entre les deux laboratoires.

### 2. Critères d'analyse de la demande

---

La demande sera analysée au regard de :

- la compétence et la reconnaissance du laboratoire de recherche sollicitant le financement dans la thématique faisant l'objet des recherches (publications, brevets...), l'intégration à des réseaux de chercheurs ;
- l'impact de la collaboration envisagée et du projet pour le territoire réunionnais.

## V. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

---

- Projet de convention de partenariat entre les deux laboratoires (projet convention d'accueil) ;
- Obligation de publicité de l'intervention de l'UE.



FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en  
compétences dans les trois priorités de la S3

## VI. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :

Si oui, base juridique : .....

Préfinancement par le cofinanceur public :

Existence de recettes (*art 61 Reg. Général*) :

Oui       Non

Oui       Non

Oui       Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %
- Plafond éventuel des subventions publiques : néant
- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics						Privés (%)
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
	80 %	20 %					

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés :  
néant
- Comité technique : (éventuellement)

## VII. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :  
Pôle d'Appui FEDER - Hôtel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin - BP 67190  
97801 Saint-Denis Cedex 9
- Où se renseigner ?

Guichet d'accueil FEDER  
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis  
Tél : 0262.487.087



## FICHE ACTION 1.07 Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les trois priorités de la S3

Courriel : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation .  
*Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis*  
Tél : 0262.48.70.00

- Service instructeur :  
Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation

## VIII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

---

- Respect du principe du développement durable  
Neutre
- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination  
Neutre
- Respect de l'accessibilité  
Neutre
- Effet sur le changement démographique  
Neutre